58.1



	Date réunion
Comité	
Conseil municipal	21 mai 2024
Séance extraordinaire	

SOMMAIRE DÉCISIONNEL				
IDENTIFICATION Décision ☑ Information □ Responsable du dossier : Rédacteur du sommaire :	Caroline Champoux et Charles Robidoux Caroline Champoux	SECTEUR • Administration □ • Urbanisme □ • Loisirs et communautaire ⊠ • Travaux publics □ • Finances □		
Reparation du CCC suite à l'o	écoulement de l'eau au toit et aux fenêtres			
MISE EN CONTEXTE Depuis 2021, il y a eu 2 dégâts d'eau au CCC au même endroit. La réclamation a été fait à nos assurances, ceux-ci nous ont dédommagé à raison de 6 239.16 \$. Les travaux n'ont toujours pas eu lieu. Nos assurances couvrent la réparation mais pas l'amélioration. Il y a donc une différence à payer. Le montant de l'estimé s'élève à 12 925.49 \$. Nous devons donc assumer la différence de 6 686.33 \$. ACTIONS EN COURS				
IMPLICATIONS FINANCIÈRES				
Non □ Budget annuel □ Fonds réservé – carrière et sablière □ Fonds de roulement □ Bénéfices non répartis □ Règlement d'emprunt □ Subvention □ Fonds réservé aux immobilisations ⊠				
IMPACT OU OBLIGATION LÉ Oui				



	Date réunion		
Comité			
Conseil municipal	21 mai 2024		
Séance extraordinaire			

RECOMMANDATION OF	U SUIVI	
Je propose de prendre l alors de 20 967 \$.	la différence de 6 686.33 \$ au f	fonds réservé aux immobilisations. Le solde du surplus serait
PROJET DE RÉSOLUTION	N	
CONSIDÉRANT QUE le C	CCC a subi des dommages au to	pit et aux fenêtres en mars 2021 par un amont de glace ;
CONSIDÉRANT QUE l'as	sureur de la Municipalité a ver	rsé la somme de 6 239.16 \$ pour les dommages subis ;
CONSIDÉRANT QUE ces	sommes ne couvrent pas l'am	élioration du bâtiment ;
CONSIDÉRANT QUE l'es	timé des travaux par sinistres I	Laurentides s'élève à 12 925.49 taxes incluses ;
CONSIDÉRANT que des	sommes sont disponibles aux s	surplus affectés aux immobilisations ;
II est proposé par	et appuyé par	et résolu à l'unanimité :
QUE le conseil autorise	la dépense de 12 925.49 \$ tax	es incluses pour la réparation ;
ET		
QUE le conseil autorise surplus affecté aux imm		ère-trésorière à prendre la différence de 6 686.33 \$ à même le

ANNEXES					
ANNEXE Document de l'assureur	INCLUSE				
ANNEXE estimé de sinistre Laurentides	INCLUSE				

APPROBATION DIRECTION GÉNÉRALE					
APPROBATION:		DATE:			



	Date réunion		
Comité			
Conseil municipal	21 mai 2024		
Séance extraordinaire			

POUR TOUT DOSSIER AYANT UN INDICE SUR LE BUDGET				
CODE BUDGÉTAIRE :				
APPROBATION:	INITIALES:	DATE:		

Fonds d'assurance des municipalités

du Québec

5 8.1 + Somm. Dec.

Cabinet d'expertise en règlement de sinistre

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 805 Montréal (Québec) H1M 3S3

> Tél.: 1866 662-0661 Téléc.: 1800808-8418

Le 12 décembre 2023

Municipalité de Val-des-Lacs 349, chemin de Val-des-Lacs Val-des-Lacs, (Québec), JOT 2PO

Objet : Avis de fermeture du dossier de sinistre

Nous vous prions de bien vouloir noter la fermeture du dossier suivant :

Numéro de police

: MMQP-03-078100.16

Date du sinistre

: 3 mars 2021

Réclamant

: Municipalité de Val-des-Lacs

Numéro de dossier

: 210427-10

Description du sinistre

: Infiltration d'eau par une des fenêtres du Centre culturel et

communautaire.

Nom de l'expert en sinistre

: Marlene Morton

Montant de l'indemnité Montant des frais encourus : 6 239,16 \$ -

Nom du cabinet

: 2 077, 50 \$

Raison de la fermeture

: Assurance Jones inc.

Culturel

: Un pont de glace s'est formé sur le toit du Centre

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone en composant le 1 866 662-0661 ou par courriel en écrivant à : mmorton@fqm.ca.

Nous vous prions de recevoir, nos plus cordiales salutations.

Ohj Holan

Marlene Morton Expert en sinistre Indemnisation

c. c.: André Roussel, Assurance Jones inc.

GIL 0/27/00 150

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5 Tél.: 1866 951-3343

Téléc.: 418 651-1127



5.1 H

...